

14ème législature

| | | |
|--|--|--|
| Question N° : 75109 | De M. Alain Marsaud (Union pour un Mouvement Populaire - Français établis hors de France) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Affaires étrangères | | Ministère attributaire > Affaires étrangères |
| Rubrique > politique extérieure | Tête d'analyse > Syrie | Analyse > forces rebelles. attitude de la France. |
| Question publiée au JO le : 03/03/2015 Réponse publiée au JO le : 07/04/2015 page : 2656 | | |

Texte de la question

M. Alain Marsaud appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur l'accord conclu il y a quelques jours entre les États-Unis et la Turquie à Ankara, visant à former et équiper des opposants syriens modérés en Turquie. Il lui demande de lui confirmer d'une part l'exactitude de cet accord et d'autre part de bien vouloir lui donner des précisions sur l'identité des groupes ou des personnes désignés comme « opposants syriens modérés », par l'ambassadeur des États-Unis à Ankara. Enfin il lui demande quelle est la position de la diplomatie française sur cet accord et pourquoi la France n'a pas participé à celui-ci.

Texte de la réponse

S'agissant de la position française, le Président de la République a affirmé sa volonté de mener, aux côtés de ses partenaires, des actions renforcées de formation et de fourniture d'équipement à l'opposition syrienne modérée, qui combat la double barbarie du régime et des groupes jihadistes dont Daech. A ce titre, la France étudie actuellement, en lien avec ses partenaires américains et de la région, les modalités de sa contribution au programme « Train and Equip ».